

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du lundi 03 février 2025



Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
- Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
- L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
- Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
- La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

D1

28352056 : MAISONS ALFORT FC 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 27/01/2025

Réception en date du 27/01/2025 de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel, d'une attestation du Service de l'Education Physique et des Sports de Maisons-Alfort et courriel du club de Maisons-Alfort FC en date du 28/01/2025.

Lecture des divers documents informant de la non-disponibilité du gymnase suite à circonstance exceptionnelle liée à un deuil.

La Commission décide le report de la rencontre au lundi 24/02/2025

Prévenir l'équipe adverse.

MATCHS REMIS

- 28385698 - RUNGIS US 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 10/01/2025 *reporté au 07/02/2025*
29970398 - BOISSY UJ 1 / C'NOUES 1 C. VDM du 18/01/2025 *reporté au 08/02/2025*
29970450 - BOISSY FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 C. VDM du 18/02/2025 *reporté au 08/02/2025*
28352043 - C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 23/11/2024 *reporté au 09/02/2025*
29970399 - KB FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 C. VDM du 19/01/2025 *reporté au 09/02/2025*
28352056 - MAISONS-ALFORT FC 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 27/01/2025 *reporté au 24/02/2025*
28352058 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 du 25/01/2025 *reporté 01/03/2025*
29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM du 08/02/2025 *reporté au 01/03/2025*
28352058 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 25/01/2025 *reporté au 01/03/2025*

COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours :

- Tour n°2 (8^e)** : du 24 février au 02 mars 2025. Tirage sera effectué le lundi 10 février 2025
Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025. Tirage des ¼ et ½ sera effectué le lundi 03 mars 2025
Tour n°4 (1/2) : du 21 au 27 avril 2025.
Tour n°5 (Finale) : du 26 mai au 01 juin 2025

Liste des matchs à disputer :

- Match N°4 : 29970398** - BOISSY UJ 1 / C'NOUES 1 le 08/02/2025
Match N°5 : 29970399 - KB FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 le 09/02/2025
Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 le 01/03/2025
Match N°10 : 29970450 - BOISSY FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 le 08/02/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

Liste des 11 équipes qualifiées pour les 1/8ème de finale :

B2M FUTSAL 3 - B2M FUTSAL 1 - L'HAY LES ROSES AS 1 - CRETEIL FUTSAL US 1 - VITRY ASC 3 - RUNGIS US 1 - CHEVILLY EL 2 - VITRY ASC 1 - VSG FUTSAL 2 - VITRY ASC 2 - C'NOUES 2

Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 01/03/2025

La Commission demande aux 2 clubs de bien vouloir regarder la possibilité de jouer en semaine entre le 08/02/2025 et le 01/03/2025 pour faciliter le tirage au sort des 1/8 de finale. Faire des propositions et tenir informée la Commission.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match :

28385707 – VITRY ASC 2 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 24/01/2025